

# Communiqué de presse

Paris, le 18 février 2015

## **Scemla Loizon Veverka & de Fontmichel (SLVF) et Cazals Manzo Pichot conseillent le groupe First Stone dans le cadre de la cession de sa filiale AP2S au groupe Fimalac**

Depuis 2009, AP2S propose aux différents acteurs du marché sportif et culturel des services technologiques et des outils favorisant l'optimisation de la fréquentation et des recettes.

La société a été acquise par le groupe Fimalac, en fort développement dans le Digital et l'Entertainment, devenant notamment en quelques années un leader français de l'organisation de spectacles et de l'exploitation de salles.

Scemla Loizon Veverka & de Fontmichel (SLVF) représentait First Stone, avec François Bourrier-Soifer, associé, pour les aspects *corporate*.

Cazals Manzo Pichot représentait First Stone, avec Thomas Cazals et Maxence Manzo, associés, pour les aspects fiscaux *corporate* et patrimoniaux.

Le groupe Fimalac était conseillé en interne par son Directeur Juridique Groupe, Casey Slamani.

\*\*\*

### A propos du cabinet Scemla Loizon Veverka & de Fontmichel (SLVF) :



Scemla Loizon Veverka & de Fontmichel (SLVF) est un cabinet d'avocats d'affaires créé au début de l'année 2012. Ses neuf associés accompagnent leurs clients, sociétés cotées ou non cotées, startups, fonds d'investissements - français ou étrangers - sur tous les événements structurants de leur développement. Le cabinet est installé au 83, rue de Monceau, Paris 8ème.

**François Bourrier-Soifer, associé.** François Bourrier-Soifer est spécialisé dans les opérations de fusion-acquisition.

### A propos du cabinet Cazals Manzo Pichot :



Cazals Manzo Pichot est un cabinet d'avocats spécialisé en droit fiscal. Ces trois associés accompagnent sur tous les aspects fiscaux une clientèle d'entreprises, d'investisseurs (notamment des fonds d'investissement) et de particuliers, tant pour leurs opérations françaises qu'internationales.

**Thomas Cazals, associé.** Thomas Cazals est spécialisé dans le conseil fiscal des entreprises pour leurs opérations d'acquisition, cession et restructurations ainsi que les problématiques fiscales des managers et associés dans le cadre de ce type d'opération.

**Maxence Manzo, associé.** Maxence Manzo est spécialisé dans le conseil fiscal des entreprises pour leurs opérations d'acquisition, cession et restructurations ainsi que les problématiques fiscales des managers et associés dans le cadre de ce type d'opération.